

## Les contre-indications du laser en épilation définitive

Écrit par Administrator

Samedi, 04 Juillet 2009 07:00 - Mis à jour Jeudi, 16 Juillet 2009 10:17

---

Les lasers et les lampes flash pour réaliser des épilations sont des équipements dont le maniement est réservé aux médecins. Il n'est pas conseillé de déléguer ces actes à des opérateurs s'ils n'ont pas suivi une formation rigoureuse (compter au moins 100 à 200h de formation pour avoir un bon opérateur laser, ce qui est rarement effectué par les centres laser ou les laséristes). Les épilations à la lampe flash effectuées par des esthéticiennes sont des actes interdits constitutif d'un délit d'exercice illégal de la médecine. Cet acte doit rester médical car il comporte des risques que le médecin doit limiter au maximum. Pour limiter ces risques, il y a des diagnostics à poser et parfois des patients à écarter quand le bénéfice attendu n'est pas supérieur au risque thérapeutique.

### Les contre-indications au lasers d'épilation sont

**Les poils blancs ou blonds** : l'épilation laser est basée sur les capacités de la lumière à échauffer la mélanine à des températures qui vont détruire les capacités de fabrication du poil (destruction de la base du follicule). Si le laser rencontre un poil sans mélanine noire (eumélanine = mélanine noire) , il n'y a pas de composant à chauffer donc pas de montée en température et donc pas de destruction du poil. L'épilation ne fonctionne alors pas. Les poils roux contiennent une mélanine différente dite 'phaeonomélanine' de couleur jaune-orangé en faible concentration à rouge en cas de proportion importante. Cette phaeonomélanine est majoritaire dans les poils blonds ou les poils roux. Enfin, l'absence de mélanine donne des poils blancs. Le déficit congénital en mélanine provoque une maladie appelée l'[albinisme](#) (poils blancs, cheveux blancs, yeux rouges)

**Les troubles de la cicatrisation chroniques ou récents**: les lasers sont susceptibles de provoquer des traumatismes de la peau et donc d'enclencher un phénomène de réparation. Ils peuvent, parfois, occasionner des brûlures (souvent 1er degré ou 2nd degré léger) qui vont mettre en jeu un phénomène de cicatrisation. Tout trouble de cicatrisation peut donc compliquer la réparation des tissus cutanés et augmenter le risque de séquelles. Il importe que le médecin vérifie ces points pour bien peser le rapport bénéfice/risques. Il est important que le patient puisse signaler de type de trouble dès la première consultation.

## Les contre-indications du laser en épilation définitive

Écrit par Administrator

Samedi, 04 Juillet 2009 07:00 - Mis à jour Jeudi, 16 Juillet 2009 10:17

---

**Le diabète déséquilibré:** le diabète n'est pas en lui même une contre-indication à la pratique du laser quand il est stabilisé. Par contre, s'il n'est pas équilibré, le patient augmente le risque de troubles de la cicatrisation et augmente le risque infectieux cutané. Il convient donc de repousser les soins lasers, le temps de mettre à plat le traitement anti-diabétique.

**Les troubles de l'immunité:** les troubles de l'immunité graves peuvent augmenter les risques de complications du laser car l'organisme ne lutte pas aussi efficacement contre les infections pouvant résulter d'un traumatisme de la peau. De même, les phénomènes immunitaires sont en jeu dans les processus de cicatrisation. Aussi un trouble de l'immunité peut perturber la récupération après un soin laser. Le médecin devra évaluer le bénéfice risque du soin et ne pas exposer son patient à un risque trop important. Il en est de même pour les patients sous traitement immuno-suppresseur (greffés par exemple) ou sous traitement corticoïdes à fortes doses. Il est donc très important de signaler ces points lors de la consultation laser initiale et à chaque consultation si le statut immunitaire a changé.

**Les infections virales, bactériennes, parasitaires en cours sur les zones de traitement:** les lasers provoquent, même minimes, des traumatismes de la peau. Il convient donc de respecter le principe de précaution et de ne pas rajouter un risque sur les zones cutanées qui sont déjà le siège d'une anomalie comme une infection bactérienne ou une poussée virale par exemple. Il s'agit d'une règle de bon sens en médecine de ne pas empiler les risques de mauvaise évolution et de traiter un problème après l'autre. Dans la pratique, on traite l'affection locale et on peut reprendre le soin laser quand tout est rentré dans l'ordre. Certaines affections virales ont tendance à récidiver et peuvent parfois être déclenchées par un acte laser. C'est, par exemple, le cas de l'Herpès labial ou génital. Afin d'éviter une survenue de la lésion virale, les médecins peuvent prescrire un traitement pour la prévenir (traitement prophylactique).

**La prise de médicaments photosensibilisants ou jouant sur la cicatrisation:** il existe nombreux médicaments à effet

[phototoxique](#)

ou à effet

[photoallergique](#)

. On les retrouve le plus souvent dans les familles des antibiotiques, des anti-épileptiques, de certains médicaments psychiatriques pour la plupart. Ces substances provoquent une augmentation de la sensibilité de la peau et peuvent entraîner des risques de brûlures laser même pour des réglages habituellement peu dangereux. Il importe pour le médecin de traquer le moindre médicament nouveau pour protéger son patient d'un risque évitable par report de la séance.

## Les contre-indications du laser en épilation définitive

Écrit par Administrator

Samedi, 04 Juillet 2009 07:00 - Mis à jour Jeudi, 16 Juillet 2009 10:17

---

**La prise de substances agissant sur le bronzage ou la couleur de la peau: carotène, compléments alimentaires à base de vitamine A, autobronzants:** toutes les formes de modification de la couleur de la peau, naturelles ou artificielles sont susceptibles de modifier le comportement de la lumière laser et de la détourner de son chromophore (cible) initial. Le détournement du rayon laser du poil vers la peau qui en résulte occasionne un risque accru de brûlure et/ou de troubles de la pigmentation. Les fonds de teint auto-bronzants, les auto-bronzants, les colorations de tout type, le héné, les auto-bronzants en comprimé, la vitamine A, le carotène et certains compléments alimentaires peuvent occasionner des effets secondaires. Il faut éviter de faire courir des risques inutiles au patient.

**Les troubles de la coagulation ou les traitements anticoagulants:** ces médicaments sont parfois impliqués dans des effets secondaires des traitements laser. Les impacts lasers peuvent provoquer de petites hémorragies dans les tissus (cas par exemple des détatouages ou de certaines épilations sur des gros poils et sur peau fragile). La présence d'un trouble de la coagulation ou la prise de médicaments anti-coagulant peuvent occasionner des évolutions plus longues

**La grossesse et l'allaitement de principe:** il existe une controverse en matière de grossesse et d'allaitement. Certains laséristes, peut être un peu trop sûrs d'eux, avancent des arguments scientifiques pour démontrer l'absence de complications liées au laser pendant la grossesse et affirment que la lumière du laser ne peut pas pénétrer suffisamment profond pour léser le fœtus ou les ovaires. C'est parfaitement vrai, mais ils masquent un problème bien plus simple: la gestion des complications qui peut mal se passer chez une femme enceinte. La brûlure laser au second degré, qui est rare certes, va nécessiter un traitement. L'état de grossesse peut compliquer ce traitement dans le choix des médicaments ou dans la gestion de l'anxiété qu'entraîne la complication. Il est vrai que les infections de brûlures sont rares, mais une fièvre ou un abcès chez une femme enceinte sont bien plus compliqués à gérer que chez une autre femme: on n'a pas le même choix thérapeutique, la fièvre peut déclencher un accouchement prématuré, la douleur est moins facile à calmer (moins de choix thérapeutiques pendant la grossesse). Il importe, pour tout médecin pratiquant des actes non essentiels (esthétique) d'envisager tous les cas de figures y compris les plus improbables afin de respecter son engagement médical et son serment d'hipocrate. Si le laser n'est pas contre-indiqué dans la grossesse ou l'allaitement, les complications des traitements, même rares, peuvent sérieusement compliquer les choses. Dans le même état d'esprit, la gestion d'une complication d'un soin laser peut gêner un choix thérapeutique chez une femme qui allaite -et faire prendre le risque de faire passer des molécules de médicaments dans le lait de bébé qui, lui, n'a rien demandé !

**Certaines formes rares d'épilepsie pouvant être déclenchées par des flashes répétifs à haute vitesse:** on retrouve ici et là des auteurs pour indiquer que l'épilepsie peut être une

## Les contre-indications du laser en épilation définitive

Écrit par Administrator

Samedi, 04 Juillet 2009 07:00 - Mis à jour Jeudi, 16 Juillet 2009 10:17

---

contre indication aux soins lasers. Il s'agit d'une précaution de même nature que celle qui figure sur les jeux électroniques. La plupart du temps, il s'agit d'épilepsie particulières déclenchées par l'effet stroboscopique de la lumière. Les impacts répétés des lasers peuvent stimuler et déclencher une crise dans ces formes un peu spécifiques d'épilepsie. Les médecins laseristes savent en général comment orienter les patients dans ce domaine. Il est intéressant pour le médecin de connaître une pathologie de type épilepsie de façon à pouvoir détecter, également, des médicaments photosensibilisants (plus fréquents dans la gamme des anti-épileptiques)

**La présence d'un tatouage sur la zone à épiler:** les tatouages situés dans les zones à épiler agissent en véritables piège à lumière vis à vis des lasers. Le pigment de tatouage est large et sombre, le poil aussi. La cible du laser c'est le poil foncé. Sauf qu'il ne sait pas faire la différence entre un pigment et un poil. L'énergie va se retrouver détournée sur la couche de pigments du tatouage. Ces pigments, chromophores artificiels ou accidentels, très concentrés vont permettre une élévation de la température à des niveaux occasionnant des brûlures, le plus souvent de second degré car ils sont en profondeur de la peau. Ces brûlures sont assez pernicieuses car elles ne se révèlent pas tout de suite: confinées initialement en profondeur, elles évoluent habituellement quelques jours avant d'atteindre la surface de percer. Cette évolution longue est traditionnellement de moins bon pronostic car la prise en charge médicale peut être retardée. Le tatouage est généralement abimé et la peau peut rester cicatricielle. Les laseristes doivent avertir leurs patients qu'ils sont obligés de passer 'au large' des zones tatouées pour éviter ce phénomène. Les zones évitées resteront, bien évidemment, poilues. On considère d'une marge de sécurité supérieure à 2 mm est nécessaire pour éviter un risque trop fort de complication sur un tatouage.

**Le mélanome sur les zones à épiler:** les patients aux antécédents de cancer de la peau doivent normalement être considérés comme contre-indiqués pour les traitements lasers. Les lasers provoquent des lésions de la peau et activent directement ou indirectement des phénomènes de cicatrisation/réparation avec activation des multiplications cellulaires. C'est bien sûr à éviter sur les zones ayant eu un antécédent de cancer ne serait-ce que parce qu'il peut exister des reliquats cellulaires qui pourraient être activés. Il est également important de ne jamais laseriser un mélanome afin de ne pas accélérer sa prolifération. Au moindre doute, le laseriste doit s'assurer d'un diagnostic dermatologique certain. Dans tous les cas de figure, les grains de beauté doivent être évités lors d'une épilation ou d'un soin laser où la cible (chromophore) est la mélanine.

Certaines maladies de peau pouvant être aggravées par la lumière, elles peuvent être des contre-indications temporaires ou définitives pour le laser

- les porphyries

## Les contre-indications du laser en épilation définitive

Écrit par Administrator

Samedi, 04 Juillet 2009 07:00 - Mis à jour Jeudi, 16 Juillet 2009 10:17

---

- la pellagre et les troubles du métabolisme du tryptophane
  - les lucites
  - l'urticaire solaire
  - la dermatite actinique chronique
  - les photodermatoses printanières
  - le prurigo actinique
  - la phénylcétonurie
  - le xeroderma pigmentosum
  - quelques maladies génétiques raresLe lupus
- 
- Les pemphigus et les pemphigoïdes
  - L'érythème polymorphe
  - L'herpès
  - Certaines dermatoses virales
  - Le psoriasis
  - Le pityriasis rubra
  - La dermatite atopique

Liens utiles

[Thérapeutique Dermatologique](#)

Article en cours de rédaction et de correction